

Simulation de l'impact de la péréquation 2025 sur le budget ASIJ 2026 et pour les communes

Charges et répartition selon budget ASIJ 2026						Sommes versées par le canton pour le volet « élèves pondérés » de la péréquation des besoins structurels		Part que les communes bénéficiaires rétrocèdent à l'ASIJ	Somme qui reste à la commune après versement de la part ASIJ	Nouvelles charges pour l'ensemble des communes de l'ASIJ après versement de la part des communes bénéficiaires de la péréquation	Coût réel du scolaire par commune en tenant compte du solde de l'argent de la péréquation qui reste aux communes bénéficiaires	Simulation du coût du scolaire si la totalité de l'argent de la péréquation restait dans les communes bénéficiaires	Somme que la commune devrait payer en plus ou en moins si il n'y avait pas de rétrocession à l'ASIJ vs rétrocession
Communes	Population	Elèves	Coût élèves	Coût habitants	Total des charges selon budget 2026	En raison des d'élèves distants 2025 (retour 100% à l'ASIJ)	En raison du nombre d'élèves 2025 (retour 50% à l'ASIJ)	Versement à l'ASIJ de la part de la péréquation selon nouveaux statuts	Solde de l'argent de la péréquation pour les communes	Diminution des charges globales de l'ASIJ pour le décompte final	Coût réel du scolaire par commune en tenant compte du solde de l'argent de la péréquation restant aux communes	Coût du scolaire si l'argent de la péréquation n'était pas partagé avec l'ASIJ	Différence de coût réel du scolaire entre versement à l'ASIJ ou non de l'argent de la péréquation colonne "M" moins "L"
Corcelles-le-Jorat	499	62	165 357,05	174 891,66	340 248,70	6 751,00	0,00	6 751,00	0,00	330 419,44	330 419,44	333 497,70	3 078,26
Forel/Lx	2 088	266	709 435,07	731 811,18	1 441 246,25	8 603,00	0,00	8 603,00	0,00	1 399 610,85	1 399 610,85	1 432 643,25	33 032,40
Jorat-Mézières	3 189	434	1 157 499,33	1 117 694,38	2 275 193,70	0,00	0,00	0,00	0,00	2 209 466,83	2 209 466,83	2 275 193,70	65 726,87
Montpreveyres	653	63	168 024,10	228 866,24	396 890,33	0,00	0,00	0,00	0,00	385 424,78	385 424,78	396 890,33	11 465,55
Ropraz	529	76	202 695,73	185 406,19	388 101,92	38 386,00	9 106,00	42 939,00	4 553,00	376 890,25	372 337,25	340 609,92	-31 727,33
Savigny	3 506	444	1 184 169,82	1 228 797,90	2 412 967,72	0,00	0,00	0,00	0,00	2 343 260,76	2 343 260,76	2 412 967,72	69 706,96
Servion	2 228	305	813 449,99	780 878,98	1 594 328,97	120 207,00	0,00	120 207,00	0,00	1 548 271,24	1 548 271,24	1 474 121,97	-74 149,27
Syens	151	19	50 673,93	52 923,13	103 597,06	4 639,00	0,00	4 639,00	0,00	100 604,30	100 604,30	98 958,06	-1 646,24
Vucherens	622	98	261 370,82	218 001,22	479 372,04	55 020,00	41 164,00	75 602,00	20 582,00	465 523,71	444 941,71	383 188,04	-61 753,67
Vullyens	628	85	226 699,18	220 104,13	446 803,31	26 641,00	0,00	26 641,00	0,00	433 895,84	433 895,84	420 162,31	-13 733,53
Totaux					9 878 750,00	260 247,00	50 270,00	285 382,00	25 135,00	9 593 368,00			

Ce tableau prend en compte les chiffres du décompte final 2025 du volet « élèves pondérés » de la péréquation des besoins structurels du 31 mars 2026.
Ces chiffres, fournis par le canton, feront fois pour le calcul de la rétrocession à l'ASIJ.

ASIJ-JP-09.05.2026